

Économie alpine et capitaux urbains : les investissements du Genevois Hippolyte Rigaud en Valais au début du XVIIe siècle

Autor(en): **Dubois, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **29 (1979)**

Heft 1: **Histoire des Alpes : perspectives nouvelles = Geschichte der Alpen in neuer Sicht**

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉCONOMIE ALPINE ET CAPITAUX URBAINS:

Les investissements du Genevois Hippolyte Rigaud en Valais au début du XVII^e siècle

Par ALAIN DUBOIS

Il est banal d'affirmer, mais malaisé de prouver historiquement, qu'en règle générale les régions alpines ont toujours été pauvres ou économiquement sous-développées. Ainsi, au début des temps modernes, cette pauvreté n'est pas évidente dans tous les cas, notamment dans celui de vallées topographiquement et climatiquement aussi favorisées que l'Engadine et, à plus forte raison, la Valteline, le val d'Aoste ou le Valais dont la fertilité faisait à l'époque l'émerveillement des voyageurs étrangers. A propos du Valais surtout, les observateurs venus de la plaine ne tarissaient pas d'éloges sur la diversité de ses cultures ainsi que sur l'abondance et la qualité des produits de sa terre et de son élevage¹. Pourtant cette impression est démentie ou du moins atténuée si nous cherchons à déceler dans la vallée du Haut-Rhône d'autres signes de prospérité. Le développement urbain progresse peu, les routes qui traversent les cols valaisans, le Grand Saint-Bernard et le Simplon en particulier, sont pratiquement désertées par le commerce international et ne servent qu'à un trafic interrégional de faible volume, l'artisanat est peu et mal représenté et aucune industrie d'exportation digne de ce nom ne s'est implantée entre la Furka et le Léman. Une fraction importante de la population active souffre de sous-emploi chronique; chaque année des milliers d'hommes doivent s'expatrier temporairement et gagner leur vie comme mercenaires au service de la France et de la Savoie². Les logements des habitants mêmes les plus riches du pays témoignent d'une certaine aisance, mais demeurent de dimensions assez modestes, les édifices publics ou religieux également, et ceci malgré un évident essor de l'industrie du bâtiment dès la fin du X^e siècle, qui cependant semble s'essouffler après 1550 environ et ne reprendre qu'au moment de la guerre de Trente Ans³. Il y a donc bien

1 Voir notamment les descriptions de Sébastien Münster, de Jean Stumpf, de Josias Simler et de Constantin a Castello, ainsi que le poème de Marc Lescarbot (A. DUBOIS, *Die Salzversorgung des Wallis 1500–1610. Wirtschaft und Politik*, Winterthur 1965, p. 12).

2 Voir mon aperçu dans A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 7–34, et la bibliographie de ce chapitre.

3 A. DONNET, *Guide artistique du Valais*, Sion 1954, en particulier le tableau chronologique, pp. XVIII–XXXVIII.

disparité entre les performances de l'agriculture – dans le sens large du terme – et le développement industriel ou commercial du pays. Son économie reste rurale, traditionnelle et largement autarcique, ce qui n'empêche pas un certain bien-être dont le niveau et l'évolution au cours du XVI^e siècle ne sont cependant guère mesurables. Cette impression de relative immobilité est confirmée par ce que nous savons de la monnaie et du crédit en Valais pendant la période en question⁴. L'atelier monétaire de l'évêque de Sion ne fonctionne que de façon intermittente. Ce prince n'émet que très peu de monnaies d'or et guère davantage de grosses monnaies d'argent. Même l'alimentation du marché en petites monnaies locales et en billon se heurte à bien des difficultés, surtout après l'épuisement des mines d'argent de Bagnes, dont l'exploitation, pendant l'épiscopat du cardinal Schiner, n'est qu'un feu de paille. Quant aux activités bancaires – change et prêt – elles ont laissé peu de traces dans les documents d'archives. Le titre de banquier n'est jamais utilisé, celui de changeur ou d'usurier ne l'est guère. Accorder du crédit reste, dans une large mesure, une occupation accessoire des magistrats, commerçants, officiers au service de l'étranger, rentiers, gens d'Eglise, aubergistes, artisans, paysans aisés, charretiers ou muletiers. J'ajouterai que les Valaisans fortunés exercent alors rarement une seule profession et que, parmi leurs activités rémunératrices l'exploitation directe ou indirecte de la terre – champs, vignes, prés, pâturages et alpages – tient presque toujours une place importante, sinon dominante.

Dans ces conditions on peut se demander comment étaient financées les quelques entreprises de type capitaliste du pays. Précisons tout de suite que rares étaient les secteurs de l'économie où le capital jouait un rôle évident et où les sommes investies ne provenaient pas pour la plus grande part, voire exclusivement, des économies des producteurs, à titre individuel ou collectif – comme membres d'une commune, d'une paroisse, d'un consortage, d'une corporation ou d'une confrérie. Il n'est pas exagéré de dire qu'aux XVI^e et XVII^e siècles le capitalisme naissant ne se manifestait que dans les domaines suivants, qui sont dans l'ordre approximativement décroissant de leur importance, le commerce du sel, le service mercenaire, la prospection et l'exploitation minière, la métallurgie, les transports internationaux en commission ainsi que quelques trafics spécialisés et souvent monopolisés, comme celui des escargots, de la térébenthine du mélèze et de l'amadou. Peut-être faut-il y ajouter un embryon d'organisation capitaliste dans le commerce du bétail, des peaux, du cuir et du vin, mais dans l'état actuel de nos connaissances il est difficile de se prononcer à ce sujet. Par contre il paraît certain que les travaux de génie civil, le renouvellement et l'extension du réseau routier

4 A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 659–696. – ID., «Une crise monétaire au XVII^e siècle: la Suisse pendant les années 1620–1623», dans: *Etudes de Lettres*, série III, 6 (1973), pp. 39–54. – G. GHICA, «La régale des monnaies en Valais», dans: *Revue Suisse de Numismatique* XXXVII (1955), pp. 23–36.

en premier lieu, et l'industrie du bâtiment en général, étaient organisés de façon traditionnelle, de même que la modeste production drapière de certaines vallées latérales, celles des Vièges et des Drances notamment.

La question est donc de savoir d'où provenait le capital des quelques entreprises que l'on peut qualifier de capitalistes, avec bien des nuances. La réponse n'est pas aisée. D'une part les documents de l'époque sont d'une extrême discrétion à ce propos, de l'autre les correspondances, les minutes de notaires et les quelques contrats qui y font allusion ne nous sont parvenus que par bribes. Un des rares exemples qui permet, non pas de connaître par le menu ces opérations de financement, mais du moins de s'en faire une vague idée, est celui des relations d'affaires entre le Genevois Hippolyte Rigaud et ses partenaires valaisans, parmi lesquels le fermier du sel et futur grand-bailli Michel Mageran occupe, et de loin, la première place⁵.

Bernard Rigaud, le père d'Hippolyte, avait quitté Thonon pour s'installer à Genève en 1575. Lui-même y acquit, comme ses frères, la bourgeoisie en 1599 et entra au Conseil des Deux-Cent en 1601. Malgré son appartenance aux milieux dirigeants, il commence seulement à sortir de l'ombre et à susciter chez les historiens l'intérêt qu'il mérite. Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* le passe sous silence⁶, le généalogiste J.-A. Galiffe et ses successeurs lui consacrent quelques lignes⁷ et même Anne-Marie Piuz ne le mentionne que très brièvement à propos de son activité de «commis du fermier de la traite du sel de Valey»⁸. Dans mon ouvrage *Die Salzversorgung des Wallis 1500–1610. Wirtschaft und Politik* j'avais laissé entendre que son rôle comme marchand de sel avait été important et fait allusion, après Henri Rossi, à celui qu'il joua comme maître de forges en Valais et dans la vallée de Joux⁹. C'était encore bien peu de choses. Depuis, cet aspect des affaires de Rigaud a été clairement mis en évidence par P.-L. Pelet qui le qualifie à juste titre de «trafiquant cosmopolite»¹⁰. Mes propres recherches confirment cette impression et, quoique mon information soit encore lacunaire, je n'hésiterai pas à le considérer comme un des plus grands, sinon le plus grand brasseur d'affaires genevois du premier quart du XVII^e siècle, malgré les difficultés financières qui obscurcirent la fin de son existence. Peut-être celles-ci et ses

5 Les informations utilisées ici seront présentées in extenso dans un ouvrage consacré au grand-bailli Michel Mageran.

6 *DHBS*, V, p. 491.

7 J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* I, Genève 1829, p. 357; III, Genève 1836, p. 421; IV, Genève 1908, p. 305.

8 A.-M. PIUZ, *Affaires et politique. Recherches sur le commerce de Genève au XVII^e siècle* («Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève» XLII), Genève 1964, p. 105.

9 A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 459sq. 465–467, 478, 483, 488.

10 P.-L. PELET, *Fer, charbon, acier dans le pays de Vaud. II: La lente victoire du haut fourneau* («Bibliothèque historique vaudoise» 59), Lausanne 1978, pp. 197–202, 245, 248, 250, 252sq., 257sq. 261, 273.

démêlés avec les autorités genevoises expliquent-elles du reste pourquoi ses descendants, ainsi que ceux de ses frères et sœurs, n'ont pas occupé dans la vie économique et politique de la ville une place aussi en vue que la sienne et pourquoi sa carrière a si peu retenu l'attention des historiens.

Pourtant son entreprise était, à l'échelle de son temps, une véritable «multinationale» et la présence de Rigaud est attestée dans tout le bassin lémanique – pris dans un sens large –, voire bien au-delà. Dans cette aire géographique il touchait de près ou de loin, généralement de près, à tout ce qui comptait en fait de commerce et d'industrie. Ce qui frappe avant tout, c'est que ses principales activités faisaient précisément partie de celles dont le caractère capitaliste et hautement spéculatif était le plus accentué, qui exigeaient donc de grosses mises de fonds et comportaient des risques considérables mais qui inversement procuraient aussi, en cas de réussite, les plus substantiels bénéfices. Mon propos n'est pas ici d'évoquer les facettes multiples de sa carrière. Je me contenterai de signaler qu'il joua un rôle de premier plan dans le commerce des grains, trafic d'une importance vitale pour Genève, compte tenu de l'exigüité du territoire de la république¹¹, et aussi dans celui des munitions et des armes, autre secteur de l'économie qui connaissait alors une phase de grande prospérité, entre autres à cause des démêlés de la ville avec le duc de Savoie¹². Pourtant ses domaines de prédilection étaient le commerce du sel et la sidérurgie. Dès 1593 au plus tard et presque jusqu'à sa mort, en 1624, il occupa constamment le devant de la scène comme fournisseur de sel de tous les riverains du lac Léman. En effet, il participa aux fermes du sel et de la gabelle de Genève¹³, de la Savoie¹⁴ et du Valais¹⁵, soit comme premier responsable, soit comme partenaire de celui-ci. Aussi finit-il par pratiquement monopoliser, avec quelques autres grands marchands, l'exportation de sel marin français en direction de la Suisse, des pays alliés de celle-ci et des territoires savoyards «deça-les-

11 AEG, R.C. 105, fol. 153, 27. 9. 1608.

12 AEG, R.C. 100, fol. 229, 14. 12. 1604; R.C. 111, fol. 207–208^v et 244/244^v, 6. 8. et 15. 9. 1613.

13 En attendant la parution des volumes de l'*Histoire économique de Genève* qui feront suite à ceux du regretté Antony Babel sur le Moyen Âge, l'histoire du trafic du sel à Genève au XVI^e et au début du XVII^e siècle est encore fort mal connue. Avec son frère Ferréol et d'autres partenaires, Hippolyte Rigaud semble avoir détenu la ferme du sel de la république entre 1593 et 1603, 1608 et 1616, 1616 et 1618 (H. BLANC, *La Chambre des blés de Genève, 1628–1798*, Genève 1941, p. 547; A.-M. PIUZ, *Affaires et politique ...*, p. 105; AEG, R.C. 88, fol. 51^v, 4. 4. 1593; R.C. 99, fol. 7^v–8^v, 3. 8. 1603; R.C. 105, fol. 45^v–46^v, 1. 3. 1608; *ibid.* fol. 78/78^v, 3. 5. 1608; *ibid.* fol. 153, 27. 9. 1608; R.C. 115, fol. 350–351, 18. 12. 1616; *ibid.* fol. 352, 20. 12. 1616.

14 La situation en Savoie est encore moins bien connue qu'à Genève. L'activité d'Hippolyte Rigaud comme fermier général «deça-les-monts» ou comme partenaire d'autres fermiers est cependant attestée de 1598 à 1616 (Inventaires des Archives départementales de la Savoie, série B, Archives camérales, vol. 13, 24, 26, 100–104, notamment les dossiers SA 500, 502, 2250).

15 Voir note 9.

monts»¹⁶ en profitant de la situation exceptionnelle de Genève comme plaque-tournante de tous les trafics qui aboutissaient dans le bassin lémanique ou le traversaient. Quant à la position occupée par Rigaud comme maître de forges dans la vallée de Joux, Paul-Louis Pelet l'a bien définie dans son dernier ouvrage¹⁷. Après cette analyse il ne fait plus aucun doute que le personnage comptait parmi les principaux agents de la mainmise temporaire du capital genevois sur la sidérurgie vaudoise. Il est certain aussi que cette emprise était en bonne partie motivée par les besoins de la république en munitions et par son souci d'indépendance économique et politique alors qu'elle se sentait gravement menacée par les agissements du duc Charles-Emmanuel. C'est également cet intérêt de Rigaud pour la sidérurgie et sa volonté de profiter de la conjoncture favorable pour approvisionner Genève en boulets de canon qui semblent être, avec le commerce du sel, à l'origine de ses relations d'affaires avec le Valais¹⁸.

Les gisements de fer de Grund/Ganter, situés entre Brigue et le Simplon, avaient été découverts ou du moins exploités pour la première fois autour de 1570. Cependant la mine avait bientôt connu de sérieuses difficultés. Vers la fin du siècle, les installations étaient tombées dans un état de complet délabrement et la production avait été abandonnée¹⁹. C'est alors que Charles Heiss et Adam Jäger, l'un et l'autre originaires du Haut-Palatinat, ainsi que quelques autres entrepreneurs miniers allemands proposèrent à la diète valaisanne de remettre l'entreprise à flot. Ils prétendaient agir au nom du duc de Deux-Ponts (Zweibrücken) qui exploitait diverses mines en Allemagne et dans le val d'Aoste, et leur projet était extrêmement ambitieux, du moins en apparence. En effet ils voulaient non seulement renflouer Ganter, mais aussi prospecter le pays pour y trouver d'autres ressources minières et enfin y installer une saline en tirant profit de la source salée de Combioulaz, sise à quelques kilomètres de Sion, bien que toutes les précédentes tentatives y eussent échoué²⁰. Ils faisaient donc miroiter aux Valaisans une autarcie complète en matière de sel et de fer, perspective alléchante s'il en fût pour les autorités d'un pays toujours menacé par une cherté ou une disette de ces produits. Néanmoins la réaction des dizains fut plutôt réservée. Malgré les

16 Voir par exemple AEG, R.C. 95, fol. 218^v, 19. 12. 1600: «... on entend que hypolite rigaud a pris a ferme du roy la traicte du sel, au prejudice de cest Estat (Genève) ...»; AEG, R.C. 111, fol. 74, 22. 3. 1613: «Rigaud qui a charge de voitturer le sel qu'on fait passer de France en Suisse pour le Roy.»

17 Voir note 10.

18 AEG, R.C. 111, fol. 207 et 208^v, 6. 8. 1613; *ibid.* fol. 244/244^v, 15. 9. 1613.

19 A propos des mines de Ganter, voir surtout P. ARNOLD, *Kaspar Jodok Stockalper vom Thurm 1609–1691*, vol. 1, Mörel s.d., pp. 105–125, et H. ROSSI, «Zur Geschichte der Walliser Bergwerke», dans: *BWG X* (1946–1950), pp. 291–379, que je suis dans mon exposé, avec divers compléments et corrections.

20 A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 94–100, 294, 447sq.; pour les années 1607–1609, *ibid.* pp. 574–586.

faibles chances de succès, ils acceptèrent, il est vrai, de participer aux frais de prospection à Combioulaz étant donné qu'ils désiraient depuis longtemps produire leur propre sel et en réduire ou, si possible, en supprimer l'importation. En effet, cette dépense constituait de loin le plus gros poste au passif de leur balance commerciale. Aussi peut-on se demander si la promesse de Heiss et consorts relative à la source salée était sérieuse ou si elle ne leur servait que d'appât pour amadouer les députés valaisans en vue d'obtenir une concession pour Ganter. Mais en ce qui concerne la mine de fer, les dizains refusèrent net d'investir dans celle-ci les deniers publics en avançant l'argument que les frais d'extraction y étaient trop élevés. Aussi, par la concession accordée en 1596 pour une durée de soixante ans, les entrepreneurs durent-ils s'engager à remettre chaque année 200 quintaux de matière première («geschnitt isen») à la forge de Brigue pour le prix maximum de 3 kreuzer la livre. Pour les livraisons dépassant cette quantité, le prix devait toujours être inférieur d'un kreuzer à celui exigé par d'autres fournisseurs²¹. Ces indications mettent bien en évidence les graves problèmes qui attendaient Heiss et consorts à Ganter: le prix de revient du minerai était élevé, alors que l'Etat non seulement refusait de participer aux investissements et interdisait aux concessionnaires de vendre leurs parts à des étrangers sans l'assentiment des autorités mais encore défendait unilatéralement les intérêts des consommateurs en imposant un prix de vente très bas et dont on ne savait pas avec certitude s'il couvrait les frais. On imagine aisément que dans ces conditions le financement de l'entreprise n'ait pas été facile. Les promoteurs allemands disposaient certes de moyens propres, Heiss en particulier, dont la femme Suzanne, fille du conseiller municipal (Ameister) Wolfgang Schötterlein de Strasbourg, était une riche héritière. C'est en effet surtout l'argent de son épouse et de la famille de celle-ci que Heiss semble avoir investi dans l'affaire²². Lors de la fondation de la société minière, lui d'une part, Adam Jäger et ses partenaires de l'autre, souscrivirent chacun pour moitié les 40 «actions» qui constituaient le capital. Mais leur intention était de vendre un certain nombre de ces parts à des tiers, des Valaisans influents de préférence, et de se procurer ainsi les liquidités nécessaires pour la mise en train de l'entreprise en même temps que des protecteurs parmi les gros bonnets («grosse Hansen») du pays. Leur espoir fut cependant déçu. Les riches Valaisans ne manifestèrent guère d'empressement à entrer dans la société. Jusqu'au printemps 1599 ils n'avaient repris que 8 des 40 parts, soit 20% du capital. Les acquéreurs étaient l'évêque Hildebrand de Riedmatten (4 parts, dont 1 à titre gracieux), l'intendant de la mense épiscopale (Hof-

21 A 13./14. 7. 1596; contrat entre le Valais et Charles Heiss, s.d. (14. 7. 1596), AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 3/22 et 44; A 30. 11.-7. 12. 1597.

22 Déclaration de renonciation de la veuve S. Heiss, Strasbourg 27. 6. 1617, Stockalper 1536; déclaration de renonciation des héritiers strasbourgeois de W. Schötterlein, Strasbourg 3. 3. 1620, Stockalper 1561.

meister) Pierre de Riedmatten (1 part), l'ancien secrétaire d'Etat Jacques Guntern (2 parts) et le secrétaire d'Etat en charge Gilg Jossen (1 part), soit tous des personnalités très haut placées dans la hiérarchie politique, qui avaient probablement appuyé le projet en diète²³. Que Hildebrand de Riedmatten et son entourage se soient intéressés à l'affaire n'a rien de surprenant puisque le prince-évêque détenait encore la régale des mines. Quant à Jacques Guntern, un des protestants les plus en vue du pays, mais aussi un des politiciens les plus ambitieux et un des pires affairistes de sa génération, il ne laissait échapper aucune occasion de s'enrichir, si aléatoire fût-elle. Il est par contre également frappant de voir que les représentants des familles qui avaient le plus d'influence dans la vie économique des dizains, comme par exemple les Kalbermatter de Sion, les Inalbon de Viège et les Stockalper de Brigue préférèrent prudemment s'abstenir. Manquaient-ils de liquidités ou avaient-ils des doutes quant à la rentabilité de l'entreprise? Nous l'ignorons, mais il est vraisemblable que les deux raisons évoquées, et d'autres peut-être, expliquent ce manque d'enthousiasme, d'autant plus que les travaux préparatoires prirent beaucoup plus de temps que prévu au départ. En effet, en décembre 1597 Heiss fit savoir à la diète qu'il avait déjà investi 1000 florins du Rhin (600 écus vieux), mais que ses quelques partenaires valaisans n'avaient toujours pas versé les sommes dues²⁴. En avril 1599 la mise de fonds, s'il faut en croire Heiss, atteignait même plus de 2000 écus, alors que l'extraction du minerai et sa fonte n'avaient pas encore commencé²⁵. Pour atteindre cet objectif, le maître de forges déclarait avoir besoin d'un nouvel apport de 3000 écus au bas mot. La situation, sans être désespérée, était pour le moins délicate, d'autant plus que Jäger et les autres partenaires allemands de Heiss avaient perdu courage et s'étaient discrètement retirés.

C'est alors qu'intervint Hippolyte Rigaud, l'année même où il acquiert pour 13400 florins la moitié du complexe sidérurgique de l'Abbaye dans la vallée de Joux²⁶. Sa participation aux mines de Ganter consista d'abord en une avance faite à Heiss. Puis, avec Jean Conrad Spiegel, un marchand d'origine bâloise installé depuis quelques années en Valais, il racheta, à part égale, la moitié du capital de la mine pour le prix de 4000 écus vieux et il est vraisemblable que Spiegel servit d'intermédiaire entre Heiss et le Genevois. En effet, lui et Rigaud entretenaient depuis quelque temps d'étroites relations d'affaires en leur qualité de partenaires d'Antoine Fels de Lindau qui briguaient alors la ferme du sel de Savoie et qui signa avec les dizains un contrat exclusif pour le ravitaillement du Valais en sel marin français, le jour même où la diète autorisait Rigaud à acquérir 20 parts de l'entreprise de Ganter²⁷. Cette coïncidence fortuite illustre du reste à merveille à quel point

23 A 3./4. 4. 1599.

24 A 30. 11.-7. 12. 1597.

25 A 3./4. 4. 1599.

26 P.-L. PELET, *Fer, charbon, acier ...* II, p. 197.

27 A 3./4. 4. 1599; contrat entre A. Fels et le Valais, Sion 4. 4. 1599, AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 4/56.

toutes les grosses affaires dans le bassin lémanique étaient dominées par quelques capitalistes peu nombreux, souvent étrangers, et leurs satellites locaux. Cependant, en 1603, Spiegel se désista et Rigaud se retrouva seul détenteur des 50% du capital de la mine. Le fait que la diète valaisanne consentit à ces transactions montre bien qu'il était impossible de mobiliser sur place les moyens nécessaires. Grâce à ce nouvel apport de capital, l'extraction du minerai put commencer durant l'été 1601, soit plus de quatre ans après le début des travaux²⁸. Malgré les difficultés évoquées, les dizains semblent cependant avoir refusé aux producteurs l'autorisation d'augmenter le prix de la matière première²⁹. Ceci explique peut-être en partie pourquoi Rigaud ne versa finalement que la moitié des 4000 écus promis et pourquoi la situation financière de l'entreprise demeura précaire. Par ailleurs il n'est pas exclu que le Genevois se soit débattu lui aussi contre des difficultés de trésorerie si nous songeons à la multitude de très grosses affaires auxquelles il était mêlé précisément en ces années. Comme à Ganter, ses engagements dans la sidérurgie combière ainsi que dans les fermes du sel de Genève, de la Savoie et du Valais entraînaient des mises de fonds atteignant facilement plusieurs dizaines de milliers de livres. Quoi qu'il en soit, les relations entre Heiss et Rigaud se détériorèrent rapidement. Il en résulta une brouille presque permanente pendant une dizaine d'années, avec des hauts et des bas dont le détail importe peu ici. Constatons simplement que l'Allemand obtint deux fois, en 1602 et en 1608, la destitution du Genevois par les tribunaux valaisans, mais que dans les deux cas, faute de trouver de nouveaux partenaires, Heiss se réconcilia avec Rigaud³⁰. Finalement celui-ci fut même chargé de la direction de l'entreprise pour une durée de six ans (1609–1614), ce qui n'empêcha pas la compagnie de s'endetter toujours davantage. Parmi ses créanciers nous trouvons de nombreux Valaisans, notamment divers représentants de la famille Stockalper³¹ – ce qui prépare la cession de l'entreprise au «grand» Gaspard Jodok (Théodule) quelques années plus tard –, Moritz Riedin, un des plus remuants brasseurs d'affaires du pays³², mais aussi des employés et des ouvriers de la mine³³. De guerre lasse, Rigaud

28 A 17. 8. 1601.

29 A 3./4. 4. 1599; le dizain de Conches au grand-bailli Jean Inalbon, Ernen 25. 4. 1599, Pfarrei Ernen A 111.

30 Pleins pouvoirs pour Ch. Heiss, 3. 1. 1602, Stockalper 1355; jugement de la diète contre J. C. Spiegel et H. Rigaud, Sion 18. 12. 1602 et 4. 5. 1603, Stockalper 1357; accord entre Ch. Heiss et P. Stockalper, Brigue 4. 10. 1603, Stockalper 1367; pleins pouvoirs pour Ch. Heiss, Brigue 20. 3. 1606, Stockalper 1400; sentence arbitrale entre Ch. Heiss et H. Rigaud, Sion 23. 1. 1609, Stockalper 1429.

31 A propos des créances de Pierre Stockalper voir entre autres Stockalper 1375, 1421, 1426, 1431a, 1432, 1433, 1438, 1442.

32 H. Rossi, «Zur Geschichte ...», p. 315; A 2.–14. 12. 1609; contrat de vente entre J. M. Heiss et Brigue, Brigue 20. 5. 1629, Stockalper 1603. – Sur M. Riedin en général voir A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, index des noms propres.

33 Uri à Brigue, 27. 1. 1607, Stockalper 1407.

cessa l'exploitation en 1612³⁴, abandonna la partie et céda ses créances et surtout ses dettes à Michel Mageran de Loèche, le principal fermier du sel du pays³⁵.

Ceci m'amène à évoquer brièvement les autres investissements de Rigaud en Valais et plus particulièrement ses relations avec Michel Mageran. A quand celles-ci remontent exactement, nous l'ignorons. Nous savons cependant que les chemins des deux hommes se sont croisés au plus tard en 1609, lorsque Mageran, avec notamment quelques autres protestants notoires du Vieux Pays, fit partie de la cour d'arbitrage qui réconcilia Heiss et Rigaud³⁶. Mais c'est surtout à propos du commerce du sel que des liens étroits s'établirent entre le Genevois et le «Stockalper de Loèche». Nous avons vu que Rigaud s'était engagé dans ce trafic depuis au moins 1593. Mageran par contre n'y fit son entrée qu'en 1607/08, lorsque la diète le nomma co-fermier du sel avec ses partenaires Nicolas Kalbermatter, Antoine Waldin et Antoine Mayenzet fils³⁷. Notons que, pour la première fois, le ravitaillement en sel du pays était confié à une société composée uniquement d'indigènes. En effet, depuis que ce commerce avait été monopolisé, que les dizains s'étaient donc mis à conclure des contrats exclusifs avec des fournisseurs de sel marin – français d'abord, italien par la suite –, afin d'affronter à armes égales les monopoles et le fisc des pays producteurs ou de transit, ce trafic avait été dominé largement par des étrangers. La raison en était semble-t-il la même que pour les mines de fer de Ganter: les hommes d'affaires valaisans soit ne disposaient pas de moyens suffisants – ou du moins pas de liquidités suffisantes – pour une telle entreprise, soit craignaient les risques que comportait un commerce aussi hautement spéculatif, soit enfin manquaient d'expérience pour oser s'y aventurer. On constate, il est vrai, que vers la fin du XVI^e siècle les Valaisans commencèrent de sortir de leur réserve et de s'associer à des étrangers en vue de participer à ce trafic lucratif. Y furent-ils incités par l'envie que suscitaient les bénéfices réalisés par les fermiers étrangers et par les progrès d'une mentalité capitaliste acquise au contact de ces marchands? Il est difficile de le prouver, mais il est hautement vraisemblable que de tels mécanismes ont joué. Par contre, il paraît assez peu probable, en ces années difficiles de la fin du XVI^e siècle, que ce changement d'attitude ait été lié à un bien-être croissant et plus particulièrement à un enrichissement des notables

34 A 26. 8.–5. 9. 1602; AEG, R.C. 110, fol. 12^v/13, 28. 9. 1612.

35 Pendant les années 1670 encore, les héritiers de Ch. Heiss exigeaient des héritiers Rigaud le remboursement de 3000 écus. Cette obligation avait passé entre les mains de Michel Mageran en compensation de dettes que celui-ci avait auprès d'Hippolyte Rigaud. La somme en question n'avait, semble-t-il, jamais été remboursée à Heiss (Déclaration de G. J. Stockalper, s.d. [après 1670], Stockalper 1450; P. ARNOLD, *Kaspar Jodok Stockalper ... I*, pp. 111sq.).

36 Sentence arbitrale entre Ch. Heiss et H. Rigaud, Sion 23. 1. 1609, Stockalper 1429.

37 A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 586–615.

du pays. Une chose en tout cas frappe: les Valaisans qui se lancèrent dans le commerce d'importation du sel faisaient partie de deux groupes sociaux assez nettement distincts. D'une part nous trouvons des *homines novi* – pour ne pas dire des parvenus –, souvent d'origine étrangère et quelque peu aventuriers de tempérament, mais ne disposant que de modestes ressources, de l'autre des membres aisés de familles qui appartenaient depuis longtemps aux milieux dirigeants du pays. L'initiative venait presque toujours des représentants de la première catégorie – Jacques Guntern, Moritz Riedin, Girard André, Zacharie de Girardis, Jean Conrad Spiegel et surtout Michel Mageran³⁸ –, ceux de la seconde – Antoine Waldin et Nicolas Kalbermatter notamment – n'agissant en général qu'en qualité de bailleurs de fonds et d'intercesseurs auprès des autorités politiques, indigènes et étrangères. Compte tenu de la durée des transactions, de leur volume – conséquence de la monopolisation – et du prix de revient élevé de la marchandise, élevé du moins pour un produit de consommation de masse, les fermes du sel, en Suisse comme ailleurs, figuraient parmi les entreprises qui exigeaient le plus de capital. Aussi un Michel Mageran n'aurait-il pas été en mesure de se charger du ravitaillement en sel du Valais sans la participation de ses riches compatriotes Kalbermatter et Waldin dont l'influence politique lui était également nécessaire pour réaliser son projet. Cependant, même avec l'apport financier des deux Sédunois, les moyens disponibles n'étaient pas suffisants. Les fermiers durent emprunter et ils durent le faire surtout hors du pays. Ces transactions, il est vrai, n'ont guère laissé de traces, mais celles-ci, malgré leur caractère fragmentaire, montrent qu'il s'agissait d'un tissu de créances et de dettes extrêmement complexe, dans lequel intervenaient des Genevois, des Savoyards, des Suisses et des Français, notamment des Lyonnais³⁹. Parmi les bailleurs de fonds le principal semble cependant bien avoir été Hippolyte Rigaud⁴⁰. Pourquoi? A ce propos il faut rappeler trois particularités de l'exportation de sel marin français en direction de la Suisse et de la Savoie: les privilèges fiscaux et commerciaux accordés par la France à ses alliés, le rôle du sel comme instrument de la lutte d'influence que se livraient dans ces pays le roi Très Chrétien et les Habsbourg et enfin la position dominante de Genève comme étape et plaque-tournante de ce trafic. En résumé, on peut dire que les Suisses et leurs alliés, notamment valaisans, en vertu de la Paix perpétuelle de 1516 et du traité d'alliance de 1521, payaient le sel

38 A propos de ces personnages voir A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, index des noms propres.

39 Copie de pouvoir et copie d'obligation, Sion 28. 7. 1615 et Evian 25. 10. 1615, Stockalper 1526. Il ressort de ce document que Mageran et Rigaud étaient débiteurs de l'archevêque de Vienne, Vespasien de Gribaldi, mais inversement créanciers de l'abbé François de Vaude-tard et de sa mère, Anne Nicolay, dame de Pouly, représentés par les banquiers lyonnais Mascarani et Lumago.

40 Décompte entre Z. de Girardis, agissant pour M. Mageran, et Claude Carradt(?), agissant pour H. Rigaud, Loèche 11. 5. et 17. 8. 1617, AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 2/29; décompte entre H. Rigaud et M. Mageran, Martigny 30. 4. 1621, ibid. 2/70.

français moins cher que les sujets du roi et ceux du duc Emmanuel-Philibert de Savoie qui avait, dès 1560, introduit dans ses Etats une gabelle qui grevait lourdement la consommation de cette denrée indispensable⁴¹. Il était donc très profitable pour tous les marchands de sel opérant dans la région de se procurer du sel sous le couvert des privilèges des Valaisans et de le revendre en France, en Savoie ou à Genève.

Au début du XVII^e siècle, ce trafic devint plus alléchant encore, du fait que le roi de France augmenta la subvention accordée aux dizains pour éviter que le Valais, maître du Simplon, ne suivît l'exemple des cantons catholiques et ne se rapprochât de son voisin espagnol. Or, Genève, grâce à sa situation géographique et en sa qualité de principale ville du bassin lémanique, était particulièrement bien placée pour fonctionner comme centre de ce marché noir – ou disons poliment «gris» – du sel français subventionné, avec du reste tous les risques économiques et politiques que comportait une telle activité. Dans ces conditions on comprend aisément qu'une étroite collaboration ait pu s'établir entre Michel Mageran et Hippolyte Rigaud et qu'ils se soient entendus comme larrons en foire pour tenter de monopoliser tout le commerce du sel entre Lyon et le Simplon⁴². Rigaud, grâce aux privilèges des dizains, pouvait acheter à des conditions avantageuses du sel qu'il distribuait avec des bénéfices importants à Genève et en Savoie, voire en Suisse occidentale, et échappait à la concurrence des fermiers valaisans. Inversement Mageran pouvait ainsi gonfler le volume de ses transactions et surtout se procurer le crédit dont il avait un urgent besoin. A cela s'ajoutait que l'aide du fermier genevois lui était indispensable pour obtenir une réduction, voire l'abolition, de la taxe prélevée par les autorités de la ville sur le sel qui y transitait⁴³. L'apport financier de Rigaud, dont nous ne connaissons que quelques éléments, prit des formes diverses. Les prêts en numéraire n'étaient sans doute pas négligeables, mais néanmoins secondaires. L'escompte de lettres de change par contre n'est attesté par aucun document ce qui ne signifie bien sûr pas nécessairement que de telles opérations n'aient pas eu lieu. Mais la pratique la plus courante en fait d'avances consistait à proroger, par simple promesse, les termes de paiement de plusieurs mois, sinon de plusieurs années. Dans le même ordre d'idées, on constate aussi que Mageran et consorts chargèrent Rigaud du transport du sel français de Seyssel au Bouveret, et ceci tant aux frais qu'aux risques et périls du Genevois. Le délai entre la réception de la marchandise par les fermiers valaisans et la vente aux détaillants ou aux consommateurs était ainsi réduit de plusieurs semaines, donc les besoins en crédit de Mageran diminués d'autant⁴⁴.

41 A. DUBOIS, *Die Salzversorgung ...*, pp. 105–120.

42 Louis XIII à Genève, Paris 26. 3. 1615, AEG, P. H. 2540.

43 A. DUBOIS, «Transit du sel, investissements et fiscalité: un aspect de la conjoncture genevoise autour de 1610», dans: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 15 (1974), pp. 377–379.

44 AEG, R.C. 108, fol. 152, 26. 4. 1611; *ibid.* fol. 329/329^v, 25. 12. 1611; la Chambre des Comp-

J'ai en vain tenté d'établir le montant de toutes les dettes contractées par Mageran, Kalbermatter et Waldin auprès de Rigaud pendant les dix années de leur ferme. Nous savons seulement qu'au moment du renouvellement de celle-ci les Valaisans devaient encore au Genevois plusieurs milliers de ducats d'argent ou ducats de Milan et ce n'est pas avant 1621 que Mageran commença à les rembourser, à raisons de 1500 ducats par année mais sans que la durée de l'opération fût précisée⁴⁵. Il est cependant assez vraisemblable que la dette n'était pas encore entièrement payée en 1624, ce qui signifierait que son montant initial était de plus de 6000 ducats ou environ 7200 écus vieux. On peut en conclure que la somme totale des avances faites par Rigaud aux fermiers valaisans était sensiblement supérieure puisque, à cette date, Mageran avait déjà repris à son compte les dettes du Genevois envers les créanciers de la mine de fer de Ganter et procédé à divers autres remboursements. Après le renouvellement, en 1617, du contrat de ferme entre les dizains et leur fermier du sel, les relations financières des deux hommes sont un peu mieux connues.

En vertu du nouveau contrat, conclu lui aussi pour une durée de dix ans, Mageran se retrouvait seul à la tête de l'entreprise, vu que Nicolas Kalbermatter et les héritiers d'Antoine Waldin, décédé en 1616, renoncèrent à leur participation⁴⁶. Ce retrait de ses deux riches associés posa à Mageran de graves problèmes de financement, et il semble qu'il ne trouva pas ou guère de nouveaux bailleurs de fonds en Valais. Une fois encore, il eut donc recours aux services de Rigaud pour se procurer les moyens nécessaires à la poursuite de l'entreprise. Par un accord signé à Bex, le 16 avril 1618, celui-ci avança 9200 ducats (27 600 livres ou 11 040 écus vieux), dont 2000 pour une durée de trois et 7200 pour une durée de six ans⁴⁷. En contrepartie, Mageran semble avoir cédé à son créancier le produit de la ferme du sel dans les pays sujets des dizains ou du moins avoir pris l'engagement de rembourser la somme due avec les bénéfices réalisés sur la vente du sel dans les gouvernements de Monthey et de St-Maurice. Trois ans plus tard cependant, l'accord fut modifié en ce sens que Rigaud renonça à tous ses droits sur la ferme du sel du Valais, c'est-à-dire à toute participation directe ou indirecte à celle-ci. Par contre, Mageran promit de verser le solde de la dette contractée en 1618, soit 5438 ducats 8 sols, jusqu'à la fin de l'année. En plus de cela, il acceptait, comme je l'ai signalé, de rembourser annuellement 1500 ducats

tes de Savoie au Valais, Chambéry 18. 11. 1611 et 27. 10. 1612, Archives départementales de Savoie SA 502; extrait des Registres de la Chambre des Comptes de Savoie, Chambéry 1. 6. 1613, Stockalper 1264.

45 Décompte entre H. Rigaud et M. Mageran, Martigny 30. 4. 1621, AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 2/70: «... pour le reste de la saulde des années precedentes portee sur nos livres et signets ... avec le cens a raison de six pour cent pour année et des sommes restantes.»

46 A 28. 5.-4. 6. 1617.

47 Voir note 45.

sur les dettes plus anciennes. Néanmoins, à la mort de Rigaud, en 1624, l'affaire n'était pas encore complètement réglée et ses héritiers se battirent pendant plus de trente ans pour faire valoir leurs droits, prétendus ou réels, envers Mageran et ses descendants⁴⁸.

Cet aperçu, fort incomplet, des relations d'affaires entre Hippolyte Rigaud et ses partenaires du Vieux Pays montre bien qu'à l'époque les entreprises valaisannes de type capitaliste étaient, dans une mesure importante mais impossible à chiffrer, financées avec des capitaux étrangers et que les hommes d'affaires genevois comptaient parmi les principaux bailleurs de fonds, ce qui met bien en évidence le rôle moteur de Genève pour toute l'économie du bassin lémanique. Je m'empresse cependant de préciser, et nous l'avons vu au cours de cet exposé, que, durant la seconde moitié du XVI^e et la première du XVII^e siècle, l'économie valaisanne dépendait également de créanciers d'autres provenances. Nous trouvons en effet des Zurichois, des Bâlois, des Schaffhousois, quelques Bernois, des Français, de Lyon surtout, des sujets du duc de Savoie, tant piémontais que savoyards, un certain nombre d'Allemands d'origines diverses, enfin des Milanais et des Génois. Pas plus qu'à propos du cas particulier d'Hippolyte Rigaud, il n'est cependant possible de chiffrer, même approximativement, cette irrigation d'une région alpine par des capitaux produits dans les villes de la plaine. De même, mon information ne suffit pas pour trancher la question si les Valaisans ne disposaient pas de ressources suffisantes pour financer certaines entreprises ou si plutôt ils en craignaient les risques et préféraient des placements moins spéculatifs, dans l'immobilier notamment. Même le «grand» Stockalper, pourtant le représentant peut-être le plus typique du capitalisme alpin de l'époque préindustrielle, n'avait-il pas pour devise *Nihil solidum nisi solum*? Les deux explications sont probablement valables. Surtout il n'est pas douteux que l'organisation rudimentaire du crédit en Valais, autrement dit l'absence de banques ou d'institutions similaires, ne permettait pas de mobiliser les ressources du pays, qui étaient essentiellement foncières, donc peu liquides. En guise de conclusion, on pourrait formuler l'hypothèse que le faible développement de l'esprit capitaliste d'une part et, davantage encore, la rareté du crédit mobilier de l'autre expliquent, en partie du moins, le caractère traditionnel de l'économie valaisanne d'alors et que cette double déficience découlait à son tour de la très modeste urbanisation du pays ainsi que de la déchéance des cols valaisans comme voies du commerce international.

48 Comptes du sel de M. Mageran 1616–1627, 21. 4. 1627(?), AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 2/29; Berne au Valais, 6. 9. 1644, AV L 25, p. 182; «Copia petitionis formatae contra Dominos tutores profiliorum Michaelis Mageran», s.d. (février/mars 1645), et «Memoriale productionis suprascriptae petitionis civilis», 8. 3. 1645, AV, Archives Ph. de Torrenté, ATL Collectanea 5/43; décompte des sommes exigées par G. J. Stockalper des héritiers Mageran pour les années 1648–1657, Stockalper 2712.

Abréviations:

- A Recès de la diète valaisanne après 1566 (*Walliser Landratsabschiede*). Les principales collections d'expéditions originales se trouvent aux Archives cantonales du Valais à Sion et aux Archives de la bourgeoisie de Viège. Les Archives cantonales possèdent une collection complète de copies modernes et collationnées des recès.
- AEG Archives de l'Etat de Genève.
- AV Archives cantonales du Valais à Sion.
- BWG *Blätter aus der Walliser Geschichte*, herausgegeben vom Geschichtsforschenden Verein von Ober-Wallis, 1889ff.
- DHBS *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 7 vols. et 1 vol. de supplément, Neuchâtel 1921–1934.
- Stockalper Archives Stockalper à Brigue.